# L’impact de l’accessibilité numérique en milieu professionnel

## *Annie DUMONT  :*

Juste pour vous signaler que la session est enregistrée, donc si vous ne voulez pas apparaître sur la vidéo finale il suffira en fait d'éteindre votre vidéo, tout simplement.
Que donc on a coupé les micros de tout le monde et qu'à la fin, il y aura une session de questions réponses qui se déroulera en levant la main, en utilisant le bouton dont parlait Laurent tout à l'heure,
Le bouton qui est en fait sous la liste des participants quand vous cliquez sur participant dans la zone de menu en bas de l'écran, elle s'ouvre sur votre droite et sur votre droite, sous la liste, il y aura un bouton qui est levez la main.
Donc pour parler ce sera levez la main et j'ouvrirai les micros aux gens qui ont levé la main parce qu'ils arrivent en haut de liste, donc c'est assez facile de les voir. Donc, j'ai parlé de couper les micros, j'ai parlé de la vidéo, on va peut être pouvoir commencer je ne sais pas si Laure

## *Pierre REYNAUD :*

Alors.

## *Annie DUMONT  :*

Veut dire un mot. Ou deux.

## *Pierre REYNAUD :*

## Laure Ben Moussi, donc, qui est notre partenaire sur ce webinaire puisqu'elle est la directrice territoriale handicap du FIPHFP, Fonds d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées dans la fonction publique et elle à pour région Réunion, Mayotte, et Laure si tu veux nous dire quelques mots, merci.

## *Laure BEN MOUSSI :*

Donc bonjour à tous, je voulais déjà remercier Pierre Reynaud pour l'Université de la Réunion avec tous les collègues qui sont aujourd'hui mobilisés pour cette idée et cette organisation d'un webinaire sur l'accessibilité numérique. Je n'ai pas besoin de me présenter puisque Pierre l'a très bien fait. Merci Pierre.

Alors que nous sommes en confinement, dépendant des outils informatiques et numériques, je pense que le sujet de l'accessibilité numérique est d'autant plus d'actualité. Il faut dire que l'accessibilité numérique est la garante d'une égalité pour tous, visant bien évidemment l'accès à l'information, certes pour les personnes en situation de handicap mais bien plus encore.

Je suis certaine que Pierre annoncera les grands principes de l'accessibilité, mais quand on dit perceptible, utilisable, compréhensible, compatible avec la technologie, je crois qu'après quatre semaines de confinement, nous comprenons mieux ce qu'implique ces quatre principes.

Voilà, je vous souhaite à tous une excellente conférence, je le sais elle sera riche d'enseignement pour le présent et pour le futur. A vous Pierre.

## *Pierre REYNAUD :*

Merci, je pourrai très bien vous laisser la parole parce que vous la présentez très très bien l'accessibilité numérique. Bon, donc, on va y aller tranquillement, on doit être 35 ou 36. Les autres ...

## *Laure BEN MOUSSI :*

46.

## *Pierre REYNAUD :*

46 ! Bon y en a dix qui sont arrivés pendant notre introduction. Me présenter très rapidement donc je suis Pierre Reynaud, référent en accessibilité numérique et handicap à l'Université de la Réunion.

Je travaille avec Annie Dumont, que vous entendez depuis tout à l'heure, depuis quelques mois au sein d'un service qui s'appelle le service Web et accessibilité numérique et au sein d'une direction qu'on appelle la Daman entre initiés et qui est la direction de l'audiovisuel du multimédia et de l'accessibilité numérique.

Vous voyez donc l'accessibilité numérique est un sujet qui a droit de cité à l'Université de la Réunion et qu'on essaye de mettre en avant et de faire vivre, et c'est vrai quesi vraiment il doit y avoir un aspect positif dans la situation actuelle qui est quand même très traumatisante, c'est de faire avancer et d'essayer de convaincre par les faits, en deux mots, que l'accessibilité numérique n'est pas un gadget, n'est pas un luxe mais elle est vitale au grand nombre d'entre nous et c'est un peu le sujet du jour.

Alors l'accessibilité, pour ma part, ça fait 21 ans que j'en parle, avec des fois l'impression de, passez mon expression, pisser dans un violon. Ca avance, mais pas aussi vite que le numérique.

Alors peut être que le confinement va faire prendre conscience à certains que le numérique inclusif est vraiment important. On essayera de vous laisser un peu de temps en fin d'intervention si je suis pas trop bavard, pour poser des questions ou apporter vos témoignages.

Donc merci à Annie qui est la projectionniste aujourd'hui puisque c'est elle qui va faire défiler des diapos, que vais essayer de lire parce que je sais que dans l'assistance il y a au moins trois personnes aveugles donc rien que pour elles, en solidarité puisque je suis moi même aveugle, je vous lirai ce qui est dans le PowerPoint et pour vous dire aussi, si on ne l'a pas encore dit, que vous êtes enregistrés donc si vous ne voulez pas que votre image soit diffusée,mettez la caméra hors service et surtout que ce webinaire est enregistré et sera mis après à disposition, entre autres, sur la chaîne YouTube de l'université mais j'imagine aussi sur le site du FIPHFP et sera rendu plus accessible encore qu'il ne l'est aujourd'hui, en particulier pour nos amis sourds et malentendants.

Voilà. Attaquons le vif du sujet, donc là, il y a des diapos qui s'appellent éléments de contexte. La première, j'en ai déjà un petit peu parlé. La deuxième, c'est le numérique est un fantastique levier d'inclusion pour les personnes en situation de handicap.

Je vous ai dit pour ceux qui ne sauraient pas que moi-même je suis aveugle et je fais partie de la génération qui a connu l'avant et l'après numérique et je peux vous dire que c'est le jour et la nuit, mais je pense que nos amis sourds et nos amis tétraplégiques ou autistes pourront dire la même chose.

Le numérique nous permet des choses extraordinaires. Elle nous permet actuellement, par exemple, d'animer une conférence en ligne depuis le fin fond de la Réunion, sud-ouest de la Réunion à 10000Km de chez vous pour la plupart d'entre vous et jusqu'à 20.000 km puisque nous avons quelqu'un qui ne s'est pas couché puisqu'elle appelle de la Martinique et elle suit notre conférence depuis la Martinique.

Donc le numérique c'est un fantastique levier pour l'inclusion, quelle qu'elle soit, on fait partie nous les personnes en situation de handicap des publics qui en ont le plus profité.

Mais, alors c'est la diapo suivante alors pour les personnes qui ne la voient pas c'est un mot, en gros, c'est mais : M A I S, et le mais c'est que malheureusement, trop souvent, ce numérique est mal fait et inaccessible et compliqué et tout ce que vous voulez, ça aussi on le vit, nous le vivons tous les jours, à travers une dématérialisation parfois, le mot est gentil, excluante.

Alors je ne vous parlerai pas non plus des différentes fractures numériques qui sont exacerbées aussi depuis un mois, puisque pour notre communication, on est d'autant mieux loti si on a de bons outils informatiques, de bonnes connexions Internet et un bon usage de tous ces outils.

Si une des choses que je viens de dire, manque évidemment notre confinement et notre vie sociale en est d'autant plus contraint.

Donc, réseau, outils et appropriation et usage, formation à l'utilisation de ces différents outils. Voilà c'est que c'est un peu les trois fractures numériques. Outils, réseaux et usages, c'est ça les trois fractures avec la dernière en date qui sont les usages.

Diapo suivante, la quatrième si on a numéroté pareil. Le titre, c'est inclusion et accessibilité. Et accessibilité numérique, on parle toujours du numérique.

Alors, en fait il y a quelques années, on a commencé à parler d'inclusion numérique. Alors, l'inclusion si vous voulez briller en société, alors aujourd'hui, c'est plutôt sur des repas virtuels ou des apéros virtuels, vous déclinez le mot inclusion sous toutes les : inclusions, inclusif, incluant, incluante, vous rajoutez des suffixes, des préfixes, et là vous verrez, c'est très tendance.

Mais, alors le mot le concept est extraordinaire. Vive l'inclusion! A noter quand même que l'inclusion est un mot qui est d'autant plus employé par les personnes valides et peut être moins par les personnes handicapées, nous on préfère souvent le mot accessibilité.

Parce que l'inclusion, sans accessibilité ça fonctionne pas ou très mal.

J'ai été pendant 14 ans responsable d'un espace public accessible et adapté aux personnes aveugles et malvoyantes, un espace numérique, et toujours très frustré par ce que mes amis aveugles et malvoyants n'étaient pas assez numériques.

Et pour cause, quand le numérique est tout sauf simple, utilisable, ergonomique, accessible et de qualité, vous passez votre chemin. Quand le numérique est fait par et pour les informaticiens, vous passez votre chemin quand vous n' êtes pas à l'aise déjà avec l'outil.

Donc, pas d'inclusion sans accessibilité numérique. L'inclusion, c'est accompagner le public éloigné du numérique vers des outils et ressources numériques.

Si ces outils et ressources numériques ne sont pas accessibles, entre autres, c'est voué à l'échec. Donc, pour que ça marche, il faut fournir des outils inclusifs, outils à ressources inclusives.

Alors la diapositive suivante, on va entrer dans le vif du sujet, et là vous avez une des diapos les plus bavardes puisqu'il y a la définition que vous trouverez, vous tapez qu'est-ce que l'accessibilité numérique sur n'importe quel moteur de recherche, vous aurez cette définition qui est la définition Wikipédia. La définition du W3C, la définition la plus large.

L'accessibilité numérique et la mise à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique ou leurs aptitudes mentales ou physiques.

Des outils et ressources numériques. Nous ce qui nous intéresse c'est la dernière partie, c'est à dire aptitudes physiques et mentales. C'est ce qui va définir les personnes en situation de handicap. Deuxième définition, on va resserrer un petit peu la définition de l'accessibilité numérique.

C'est : l'accessibilité numérique signifie que les personnes en situation de handicap peuvent utiliser le numérique, plus précisément qu'elles peuvent percevoir.

Donc percevoir ça veut dire entendre, voir ou toucher. D'accord? Quand vous entendez pas ou mal, il faut que vous soyez en capacité de voir ou éventuellement de toucher. Quand vous ne voyez pas ou mal, il faut que vous soyez en capacité d'entendre ou de toucher.

C'est la perception. Là, on est évidemment dans tous ce qui est en cap de perceptions, cap sensorielles. Comprendre, c'est comprendre l'information, comprendre l'interface, comprendre ce que je dois faire ou ce que je dois comprendre dans ce que je viens de lire, ou de consulter. Naviguer, ça parle de soi, il faut que je sois en capacité de consulter, de naviguer dans le site Internet, par exemple. Interagir et contribuer. Au cas où vous ne le sauriez pas, on est dans le Web 2.0.

Alors, depuis le temps qu'on le dit on est peut-être en 3.0, on a peut être changé de version depuis. Mais, ça veut dire qu'on n'est plus dans le Web statique, où on y consultait des informations.

Aujourd'hui à travers les réseaux sociaux, à travers les blogs, à travers tout ce qu'on a sur les réseaux, c'est de l'interaction, c'est de la contribution, et ce n'est pas tout qu'on puisse percevoir et utiliser, mais il faut aussi qu'on puisse participer.

Les personnes en situation de handicap, toutes les personnes, quelles que soient leurs aptitudes mentales et physiques, doivent pouvoir participer, contribuer et interagir avec les outils et ressources numériques. L'accessibilité numérique bénéficie aussi à d'autres, notamment évidemment les séniors, dont les capacités peuvent diminuer avec l'âge.

Les séniors, c'est donc les personnes âgées. Alors sénior ça commence, certains font commencer à partir de 60, 55, 50, 45, des fois. Donc voilà, on va y revenir, je vais détailler un petit peu. La diapositive suivante, c'est un peu un inventaire à la Prévert, c'est à dire que je vous liste ce que l'on entend par outils ressources numériques, c'est à dire contenu contenant interface machine. Les sites Internet, intranet, extranet.

Les logiciels, les progiciels puisqu'on parle de milieux professionnels. Les applications mobiles. Les livres, les journaux numériques, les documents bureautiques, le multimédia audio vidéo. Ca cétait pour la première diapo.

Pour la deuxième diapo, on peut en faire trois ou quatre comme ça. Les ordinateurs, les tablettes, les smartphones, les... j'en ai même perdu ma ligne, les téléviseurs, pourquoi pas les télévisions, les MOOC, on en reparlera la semaine prochaine d'ailleurs de tout ce qui est formation en ligne et pédagogie inclusive.

L'administration en ligne, les achats en ligne, trois points de suspension, les objets connectés, la domotique, les assistants vocaux. Avec encore etc trois points de suspension il y en aura encore bien d'autres. C'est ça les outils ressources numériques. Et, évidemment, toute cette liste à la Prévert doit être accessible au plus grand nombre.

Alors, diapositive suivante c'est pour qui? Depuis tout à l'heure je parle des personnes en situation de handicap et de séniors. Les personnes paraplégiques en fauteuil roulant qui ont une lésion médullaire de la moelle épinière passent, ne peuvent pas bouger leurs jambes, ils ne sont pas confrontés à des problèmes d'accessibilité numérique. Eux ils vont être confrontés à des problèmes d'accessibilité physique. Leur bête noire, c'est les escaliers ou c'est les portes trop étroites.

Eux vont vous embêter sur comment je fais pour rentrer dans la salle de réunion physique ou dans mon bureau alors qu'il y a trois marches et une porte qui fait 60 cm. Voilà, c'est ça. Eux, c'est leur problématique.

Par contre, une fois qu'ils sont assis, ils sont déjà assis sans mauvais jeu de mots, ils peuvent tout à fait utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone, comme tout un chacun.

Ça ce n'est pas un problème. Les personnes en situation de handicap concernées, impactées par l'inaccessibilité numérique, ce sont les handicaps de perception, les caps sensorielles donc malentendants, sourds, malvoyants, aveugles.

Ce sont les handicapés moteurs des membres supérieurs, des personnes qui ont des problèmes de manipulation, de contrôle des mains ou des problèmes de manipulation ou de dextérité. Qui ont du mal à viser, par exemple, et c'est important pour la suite.

Tout ce qu'il y a handicap cognitif, les DYS, les YS et tout ce qui est handicap mental. Voilà en gros les PSH, les personnes en situation de handicap qui sont concernées, qui sont impactées par l'inaccessibilité numérique.

Et évidemment, on en reparle dans cette diapo, on se répète un peu, les seniors, dont les capacités s'altèrent suivant avec l'âge. Alors quand on prend de l'âge, on entend un peu moins bien, on voit un peu moins bien, la mémoire fonctionne un peu moins bien.

Et tout ça ajouté fait que, on sera moins tout terrain sur un outil ou une ressource numérique, sachant que, par exemple, en ce qui concerne la déficience du visuelle, messieurs, mesdames qui avez plus de 45 ans, vous êtes concerné par quelque chose qui s'appelle la presbytie, alors je dis bien vous, parce que nous on y a échappé, on a pris de l'avance sur vous.

Vous êtes concerné par la presbytie qui fait que vous avez du mal à lire de près et petit et mal contrasté, on va y revenir. C'est important pour la suite, et ça ce n'est pas une maladie, c'est simplement à partir de 45 ans, l'accommodation ne se fait plus à 30 centimètres du visage, mais à plus d'un mètre.

Dans la diapo suivante, tout ce que vous attendez toujours, ce qu'attendent nos gestionnaires parce que les gestionnaires adorent les chiffres donc on va être très rapide sur les chiffres mais plutôt vous donner des proportions.

L'idée c'est, et c'est ce qu'on essaye depuis..., pour ma part 21 ans sur l'accessibilité numérique, c'est à dire de montrer que ce n'est pas anecdotique et que ça concerne un public très large.

On considère aujourd'hui que 10 à 20% de la population sont en situation de handicap, ce qui, à l'échelle de la France entière, fait 12 millions de Françaises et Français. Et pour nous, Réunionnais, on est sur 70.000 Réunionnaises et Réunionnais.

Vous voyez ce n'est pas anecdotique quand même, ce sont des chiffres qui montrent leur proportions et pas anecdotiques.

Voilà pour les chiffres. Un concept qui nous intéresse tous, alors quand je dis nous, je dis à la fois professionnels du handicap et personnes en situation de handicap, c'est un concept que nous appelons l'accessibilité universelle, c'est la diapo suivante donc accessibilité universelle ou design for all en anglais ou conception universelle.

Alors, encore une fois je vais vous lire la définition. Désolé si ce n'est pas toujours très fluide. Tous les produits, tous les produits, les environnements et les services doivent être accessibles, mais dans certains cas, des aides techniques ou technologies d'assistance spécifiques seront nécessaires.

Alors, juste la deuxième phrase et puis après je vous explique un petit peu, une compatibilité et une inter opérabilité avec ces dernières doivent être assurées.

En gros, aujourd'hui, tous les produits, services et environnements doivent être réfléchis en amont, doivent être conçus en amont, accessibles au plus grand nombre. C'est ça, la conception universelle ou l'accessibilité universelle.

Alors, dans le numérique, on a pour ma part et je précise toujours avant de commencer, on peut passer à la diapo suivante Annie, je précise toujours que je n'ai aucune action malheureusement chez Apple. Malheureusement pour moi, quoi peut être en ce moment, ça marche un peu moins bien, mais bon.

Le symbole pour moi de l'accessibilité universelle dans le domaine du numérique, c'est l'iPhone, qui a été créé en 2007 par Apple, qui a créé le smartphone et qui, dès 2009, en a fait un produit accessible au plus grand nombre. Ca veut dire que, devant moi, je suis en train d'ailleurs de vous parler à travers des écouteurs et micro de l'iPhone. J'ai une plage braille qui est connectée en Bluetooth.

C'est ça la technologie d'assistance, c'est l'afficheur braille et l'iPhone ne fait pas du braille. Par contre Apple a intégré, sur tous ces produits d'ailleurs, les pilotes qui permettent de connecter très rapidement l'ensemble des plages braille du marché. Par contre, si vous rentrez dans vos smartphones que vous avez sous la main, que ce soit aujourd'hui Android ou iPhone d'ailleurs hein puisque Google s'y est mit depuis.

Vous allez iPhone sur réglages, accessibilité ou Android, vous allez dans paramètres, accessibilité. Là, vous avez tout un ensemble d'options qui vont de la loupe au zoom, en passant par les filtres de couleur ou la compatibilité avec les appareils auditifs qui vont permettre d'adapter votre produit grand public à votre usage particulier à votre situation de handicap

j'avais assisté à une conférence où on explique un peu la démarche d'Apple qui est toujours resté très secret sur ses démarches, évidemment c'est la marque de fabrique d'Apple, qui disait qu'en gros, faire un iPhone accessible à coûté à peu près 1 euro par iPhone vendu dans le monde.

Voyez, on est sur une échelle de coûts qui est vraiment négligeable, sachant que, comme le disait Philippe Trotin lors de la conférence qu'on avait fait au mois de novembre, Philippe Trotin qui est de Microsoft, bon nombre d'options d'accessibilité, on s'aperçoit qu'elles sont utilisées aussi par des personnes qui ne sont pas obligatoirement en situation de handicap.

Pour finir, l'iPhone est cher, le smartphone est cher, mais si nous avions du matériel spécialisé pour handicapés, et nous les personnes handicapées nous le savons, il ne vaudrait pas 1000 euros mais 5000 euros, parce que le matériel spécialisé est beaucoup plus cher.

Donc en rendant le matériel grand public accessible à tous, on fait aussi baisser les coûts de compensation pour les personnes en situation de handicap. Je continue, parce qu'après je vais être trop bavard.

Donc, la deuxième diapo, c'était juste l'exemple de l'afficheur braille qui devient l'extension du smartphone et qui offre aussi d'autres options, c'est ce que je viens de vous dire, en natif.

L'accessibilité par l'exemple, et là, je vais laisser la parole à Annie, qui va vous montrer différentes choses très marquantes et qui va aussi me permettre de reprendre mon souffle.

## *Annie DUMONT :*

Merci Pierre.

## *Pierre REYNAUD :*

Annie, à toi la parole!

## *Annie DUMONT :*

Donc, la diapo suivante vous montre des exemples de contrastes et de police. Donc les contrastes, vous pouvez très bien voir, en tout cas ceux qui voient, la différence entre le bleu sur violet et le noir sur jaune. Donc, le premier est très pénible à lire, certains peut être même ne réussiront pas à le lire, alors que le deuxième est on va dire valide selon des normes internationales.

Ensuite, les polices. Alors, je vous ai mis trois types de polices. Celle qui est tout à fait sur la droite, c'est une police récupérée sur le Net.

Donc, attendez je valide un entrant. Voilà, je reprends. Trouvé sur le Net, donc je ne sais pas ce que vous en pensez mais moi, je n'arrive pas du tout à lire. Je devine un M, un O et après ça part.

Je ne sais pas trop quel mot est écrit sur l'exemple que j'ai pris. Je vous ai mis d'autres exemples en dessous. Donc pareil, la police en capitales, avec du noircissement sur le haut, c'est pas hyper lisible et la petite police qui peut paraître sympa, mais qui est pénible dès qu'il y a plusieurs lignes.

En dessous, avec des pattes très très longues et surtout des empattements pour les caractères. Donc ça, ce sont des exemples qu'on peut trouver en fait dans des sites et qui gênent la lecture.

Donc la couleur, c'est un réel problème en termes d'accessibilité et nous allons passer à ce sujet à la diapo suivante. Alors, la diapo suivante vous montre en fait pourquoi l'information ne doit pas être véhiculée uniquement par la couleur.

L'exemple que vous avez, ce sont des camemberts qui vous montrent des indices de satisfaction, donc de très satisfait à sans opinion. Dans l'image de gauche, on voit une légende colorée, chaque item a en fait sa propre couleur donc il y a du marron, du rouge, du violet, du bleu et du vert.

Et sur l'image de droite, on vous montre ce que voit un daltonien. Donc, pour les daltoniens, il y a deux couleurs seulement.

Il y a le vert et le violet. Donc du coup, entre très satisfait, satisfait et sans opinion, la personne n'a aucun moyen de savoir avec ce type de figure où il en est. Donc, ce qui est conseillé, ce qu'on est amené à faire avec ce genre de figure, c'est de mettre le titre à coté du pourcentage.

Donc, on mettrait à côté des 56% très satisfait. Donc c'est en fait d'attacher l'étiquette au pourcent.

Voilà comment on s'en sort pour donner la même information à tout le monde.

Et là, c'est une demande expresse de Pierre. Je vous ai mis une vidéo pour vous montrer ce que donne une vidéo sans sous titres. Donc là, je lance la vidéo et voilà.

On voit un petit bonhomme qui parle et on n'a aucune idée de ce qu'il vient de dire. Ca c'est ce que vivent tous les jours quand il n'y a pas de sous titres. Voilà. Donc c'était la pause pour Pierre et on peut reprendre.

## *Pierre REYNAUD :*

Oui alors, j'ai bien rebranché le micro, vous m'entendez ? Oui c'est bon ?

## *Annie DUMONT :*

Oui.

Et moi j'ai débranché le mien.

## *Pierre REYNAUD :*

Ça m'a donné l'occasion de boire un petit peu d'eau et de reprendre mon souffle. Donc, voilà, ce qu'on voulait vous montrer comme exemple vraiment, c' est : contrastes polices, couleurs, vidéo. Alors, contraste c'est ce qui est le plus déploré d'ailleurs sur le manque d'accessibilité par des études qui sont faites régulièrement aux Etats-Unis.

C'est très facile de corriger des contrastes, il existe des outils, et typiquement faire de bons contrastes pour les personnes malvoyantes, c'est aussi augmenter votre confort à tous.

Pour les polices, on encourage évidemment les polices simples.

Ça va impacter l'accès, l'accès à l'écrit pour les personnes malvoyantes, mais aussi pour les personnes dyslexiques. Pour la couleur, petite précision quand même, quand Annie parle de daltoniens on peut aussi évidemment parler des aveugles, puisque les aveugles ne voient pas les couleurs mais ça c'est évident, enfin il me semblerait quand même.

Sachez quand même messieurs, que 8% des hommes, les messieurs à travers le monde ont des problèmes de discrimination de couleur. Je crois que c'est 0,8% des dames. Donc, juste un petit exemple que j'aime bien prendre, c'est que dans une assemblée de 100 personnes, 100 messieurs, si vous passez le type de graphique qu'a passé Annie tout à l'heure, il y en a 8 dans la salle qui n'auront pas accès à l'information.

Alors je vous rassure hein, pour rendre l'information accessible, il suffit de la doubler par du texte. Et là, les daltoniens et les aveugles sont contents. La vidéo c'était le petit exemple qui tue évidemment, là, je ne sais toujours pas ce qu'il y a dans la vidéo non plus, d'ailleurs.

Enfin si, Annie me l'a dit, mais nos amis sourds, évidemment, sur une vidéo sans sous titres, n'ont pas accès à la vidéo. Par exemple, aujourd'hui, c'est pour ça que j'ai annoncé en début que cela va être enregistré et rendu accessible, c'est qu'aujourd'hui, malheureusement, notre conference n'est pas accessible aux personnes sourdes.

Voilà. Alors l'essentiel déjà c'est d'en être conscient, après c'est de faire tout ce qui est possible pour le rendre accessible, ça c'est une autre chose.

Diapositive suivante, bon j'ai appelé ça en résumé, alors voilà quelques petites phrases, quelques petites choses qui nous permettent un peu de développer l'impact de l'accessibilité.

C'est l'accessibilité indispensable à tous, indispensable à certains, pardon, et utile à tous. Qu'est ce que ça veut dire? Ça veut dire que l'accessibilité est évidemment indispensable pour les personnes en situation de handicap, mais qu'elle va induire, c'est ce qu'on appelle les effets induits qui font débat dans le petit monde de l'accessibilité numérique et à juste titre, d'ailleurs. Ils vont induire un confort pour tout le monde.

Un confort, pour le plus grand nombre. D'accord? Alors, à l'inverse, c'est un peu un effet pervers, c'est à dire que tout ce qui ne va pas, si on ne se base que là dessus, il faut faire attention parce que tout ce qui n'est pas un confort pour tous risque d'être laissé.

Par exemple évidemment, on ne peut pas dire que traduire une vidéo en LSF, ça va faire du confort pour tous. La LSF ne sert qu'aux personnes sourdes, d'accord? La LSF étant la langue des signes française, d'accord? Donc, attention aux bénéfices induits de l'accessibilité.

C'est un des leviers que nous avons nous, professionnels et militants de l'accessibilité numérique pour faire avancer notre cause, mais il faut les manier avec prudence.

Deuxième chose très importante, un défaut d'accessibilité c'est ni plus ni moins qu'une discrimination, c'est clair, net et précis et on va y revenir dans les diapos suivantes.

Ne pas rendre quelque chose accessible si c'est raisonnablement faisable est une discrimination au sens juridique du terme. Alors la phrase suivante c'est : l'inconfort n'est que du désagrément.

Un des indicateurs qu'on donne, nous, en sensibilisation sur l'accessibilité numérique, c'est que ce qui est inconfortable pour vous, personnes, entre guillemets, avec plein de guillemets, normal, sera certainement, très certainement, inaccessible pour bon nombre de personnes en situation de handicap.

Si vous avez dans les mains un document et que vous avez du mal à le lire, qu'il vous fatigue parce que c'est pâle, c'est écrit petit et c'est trop dense, vous pouvez être sûr que nos amis malvoyants aussi auront du mal à le lire. D'accord?

Mais attention, n'allons pas comparer inaccessibilité et inconfort . D'un côté, on a l'inconfort, ca vient de confort, c'est du luxe, de l'autre côté on a inaccessibilité.

L'accessibilité en fait, c'est zéro blocage, on pourra y revenir. C'est sûr qu'on est des cousins, des ergonomes, des qualiticiens, mais ce qui caractérise l'accessibilité, c'est d'enlever tout obstacle.

L'accessibilité, c'est zéro blocage. Donc ne confondons pas inconfort et inaccessibilité. Tout ça c'est des arguments mais qui ont leurs limites.

Dernière, enfin phrase suivante sur cette diapositive, c'est pas la dernière, un peu dense, c'est concevoir accessible c'est mieux faire pour tout le monde. Je me répète un petit peu, et je me répète encore, de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap c'est de la qualité pour tous.

Voilà, dit de façon différente, c'est ce que je vous dis depuis tout à l'heure sur cette diapositive, qui résume un petit peu l'accessibilité. Voilà, la diapo suivante. Elle a pour titre : que dit le droit?

Et il y en a plusieurs sur cette thématique là. Et volontairement, j'ai été très succinct et concis sur le domaine juridique pour une bonne et simple raison, c'est qu'en France, on a l'art d'empiler des lois à ne plus savoir quoi en faire, mais que l'on n'applique pas.

Alors désolé, je suis peut être un peu brutal, mais il faut savoir aujourd'hui que les outils et ressources numériques, y compris ceux mis en ligne très régulièrement par l'État, donc l'Etat qui est garant des lois, si je ne m'abuse, ne sont pas conformes aux RGAA on va en reparler, donc sont dans l'illégalité.

On considère à peu près si on prends le sens inverse que 4 à 5% des sites respectent la loi aujourd'hui en France.

Alors que dit le droit? Vous avez la convention relative aux droits des personnes handicapées. C'est une convention de l'Organisation des Nations unies, la CRDPH, dans son article 9.2, elle définit tout à fait ce qu'on entend par accessibilité, accessibilité numérique, je vous invite à le lire. C'est très détaillé, tout y est. Cette convention a été signée et ratifiée par la France, je crois en 2006 et 2010, de mémoire.

Deuxième chose qui est le deuxième point saillant qui est vraiment important à mentionner même si on résume, c'est l'article 47 de la loi 2005 102, promulguée le 11 février 2005. On a fêté les 15 ans de cette loi en février dernier.

Cela fait 15 ans que les sites Internet publics, internet, intranet, extranet, publics de l'État, des collectivités territoriales doivent être accessibles. Alors, ça fait en fait depuis 2011 et 2012 mais vous voyez cela date pas d'hier tout ça, cela fait quand même 15 ans qu'on y est.

Pour mémoire, la première fois qu'une circulaire a été publiée par le gouvernement, c'était en 99 pendant le gouvernement Jospin, ce n'est pas nouveau.

Donc. Diapositive suivante, que dit le droit ? Deuxième diapositive.

Une obligation légale en France, sans cesse renforcée et précisée, précisée et renforcée depuis la fameuse loi 2005 102 dont je vous ai déjà parlé, promulguée le 11 février 2005.

C'est clair et net, c'est une obligation légale depuis 15 ans qui se précise, qui se renforce avec des sanctions financières, donc on ne peut pas aujourd'hui ignorer l'accessibilité numérique, quand on est dans un service public, quand on est dans une université, quand on est dans l'éducation nationale, quand on est dans un ministère, tous les outils et ressources numériques doivent être accessibles.

C'est une obligation légale, mais c'est aussi un impératif de citoyenneté et d'inclusion professionnelle, on va y revenir. Dernière phrase très claire aussi, c'est les employeurs publics se doivent de fournir à leurs agents handicapés des outils et ressources numériques.

Accessibles, évidemment. Je me disais il manque quelque chose. Voilà. Donc là c'est clair et net aussi.

Alors, la diapositive suivante c'est ce qu'on appelle l'aménagement raisonnable. L'aménagement raisonnable, c'est ça va de pair avec la charge disproportionnée.

Là aussi ça occupe beaucoup les juristes de tout poil parce ce que c'est :, je vous parlais tout à l'heure de défaut d'accessibilité et de la discrimination. Si il est raisonnable, si un aménagement raisonnable peut rendre le produit environnement et services accessible, vous devez le faire.

Quand je dis vous, c'est nous devons le faire, nous service public. D'accord?

Si c'est raisonnable et que ça n'entraine pas de charges disproportionnées. Alors, là si quelqu'un veut lire la définition à ma place je veux bien parce qu'elle est assez longue et j'ai peur que la lire en braille, ça vous la rende incompréhensible. Tu veux bien la lire Annie ?

## *Annie DUMONT :*

J'active le micro. Oui oui. Alors.

## *Pierre REYNAUD :*

Merci.

## *Annie DUMONT :*

On entend par aménagement raisonnable, les modifications et ajustements nécessaires et appropriés, n'imposant pas de charges disproportionnées ou indues apportées en fonction des besoins dans une situation donnée pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. Elle est invivable cette phrase.

## *Pierre REYNAUD :*

Voilà très longue. Ce qu'il faut retenir, c'est un peu l'explication vulgaire, vulgarisatrice que je vous ai donné au début, c'est à dire, en fait, si raisonnablement vous pouvez rendre un outil ou une ressource numérique accessible, vous devez le faire.

Alors, raisonnable, ça veut dire qu'il n'y a pas de charges disproportionnées. Alors, je vous arrête tout de suite, j'en vois certains qui se disent : oh bah c'est bon.

Si c'est je n'ai pas le temps, j'en ai rien à faire et je n'ai pas d'argent, ça, on aura du mal à l'admettre, parce que l'accessibilité a toujours moyen de le faire, surtout si on le fait bien.

Ce qui nous désole un petit peu les professionnels de l'accessibilité numérique avec les derniers, entre autres le dernier décret qui est paru le 25 juillet, les arrêtés qui ont suivi, c'est que la loi française insiste plus sur la notion de charges disproportionnée que sur la notion d'aménagements raisonnables.

Alors pourquoi ça nous chagrine, me direz vous? Bien parce que charges disproportionnées, c'est un concept négatif. C'est la charge. L'handicap est encore considéré comme une charge.

Aménagements raisonnables, c'était quand même beaucoup plus positif. Vous voyez que la définition elle est un peu insupportable, incompréhensible, mais quand on la résume, c'est beaucoup plus compréhensible.

Le problème, c'est évidemment toutes les interprétations juridiques qu'il va y avoir autour de disproportionné et raisonnable. Qu'est ce qui est disproportionné,qu'est ce qui est raisonnable ? Voilà, je vous laisse, on pourra en parler pendant des heures et je pense qu'on aura l'occasion d'en parler pendant des heures.

Comme je dis à chaque fois sur l'aspect juridique, on pourrait y passer une heure et demie. On pourrait faire un webinaire sur accessibilité numérique et aspect juridique. Il y a largement de quoi en faire. Mais là, je n'en dis pas plus.

Par contre, je vous invite, la diapositive suivante s'intitule défenseurs des droits. Je vous invite à aller consulter la décision du défenseur des droits numéro 2017 001 du 9 février 2017 concernant l'inaccessibilité des logiciels libres dans les ministères pour les déficients visuels.

Alors, dans le petit monde des déficients visuels, on a tous entendu parler de collègues qui ont été placardisé parce que les ministères ont fait le choix de LibreOffice ou d'Open d'Office, ce qui, moi philosophiquement, me ravit.

Mais à savoir que malheureusement, logiciel libre et accessibilité ne riment pas, il y a quelqu'un je crois dans l'assistance qui pourra en parler mieux que moi, et on en reparlera certainement un peu la semaine prochaine.

Voilà. Vous avez dans cette décision qui date quand même de 3 ans toute l'année une explication sur l'accessibilité numérique dans le milieu professionnel qui est intéressante à connaître avec toute une explication aussi juridique sur les obligations des employeurs publics par rapport aux outils ressources numériques pour leurs agents handicapés.

Alors ça date de 2017, mais franchement, ça s'est juste renforcé depuis. Voilà.

Voilà pour l'aspect juridique, évidemment je serais éventuellement prêt à répondre à des questions ou si quelqu'un veut apporter un éclairage supplémentaire, n'hésitez pas en fin d'intervention.

Là, on va passer très rapidement parce qu'on est pas des, je pense qu'il y a pas beaucoup de techniciens ici. On va passer très rapidement sur les normes et les référentiels.

C'est la diapo donc sur les normes et référentiels qui ont été faits par le W3C, qui est le consortium de l'internet et son groupe en charge de l'accessibilité qui s'appelle le WAI, c'est à dire le Web Accessibility Initiative, le WAI, qui rassemble des utilisateurs, des fabricants, des professionnels de l'internet et qui travaillent sur la mise à jour des normes internationales d'accessibilité numérique.

Alors ces normes ce sont les WCAG, on en est à la version 2.1. WCAG : Web Content Accessibility Guidelines.

Alors pour les initiés, si vous voulez briller en société, si vous rencontrez des pros de l'accessibilité numérique, vous parlez des WCAG et tout le monde sait ce que c'est le WCAG. En France, on a une méthode d'évaluation dans la loi française qui se repose sur les normes européennes et internationales.

C'est le RGA. Nous en sommes à la version quatre, RGA c'est le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

Dans la diapo suivante, donc, le RGA on explique très rapidement et entre autres donc ce référentiel général d'amélioration d'accessibilité. Il repose sur quatre principes dont Laure nous a déjà parlé au début de l'intervention.

Laure Ben Moussi. C'était : il faut évidemment que les outils et ressources numériques soient perceptibles, utilisables, compréhensibles et robustes. Perceptibles, utilisables, compréhensibles, j'en ai déjà parlé.

Peut-être insister sur robuste, robuste ça c'est peut-être plus pour les techniciens, il faut que vous utilisiez des standards et que tout ça soit compatible et interopérable, et on y gagne après en mise à jour.

Voilà. Perceptives qu'on puisse percevoir, qu'on puisse utiliser, qu'on puisse comprendre et robuste donc standardisé on va dire.

Les normes et le RGA reposent sur 13 thématiques que je cite : les images, les cadres, les couleurs, le multimédia, les tableaux, les liens, les scripts, les éléments obligatoires, la structuration de l'information, la présentation de l'information, les formulaires évidemment très importants quand on parle de démarches, la navigation et la consultation.

Peut être juste une petite parenthèse sur la vidéo. Évidemment, rendre du multimédia accessible, c'est un des gros morceaux de l'accessibilité numérique.

On pourrait aussi développer sur ce sujet là, mais je ne vais pas en dire plus pour les normes et les référentiels parce que là, pour le coup, ce serait peut être trop technique.

Alors, la diapositive suivante, c'est comment intégrer l'accessibilité dans un processus ou un scénario?

Alors, moi j'ai fais une analogie entre la chaîne des déplacements telle qu'elle a été définie par l'article 45 je crois de la loi de 2005 pour les déplacements donc et la chaîne du numérique.

C'est à dire que quand on fait une mise en accessibilité, il faut raisonner transversal, il faut raisonner global, il faut raisonner en amont, d'accord, et il faut raisonner scénarios, processus, démarche.

Alors, rien ne vaut un exemple alors vous avez un schéma hein mais pour ceux qui n'ont pas accès au schéma je vais vous donner deux exemples. Premier exemple c'est l'exemple physique, chaines des déplacements. Vous avez une personne en fauteuil roulant qui doit partir de chez elle et aller à la poste pour faire une démarche au guichet.

Donc elle va sortir de chez elle, rouler sur le trottoir, monter dans le bus, rouler dans le bus enfin s'installer dans le bus, descendre du bus, rouler sur le trottoir, rentrer dans la poste et accéder au guichet.

C'est bien simple, si elle ne peut pas sortir de chez elle, tout le reste aura beau être accessible, la démarche est inaccessible. Si il y a trois marches à l'entrée de la poste, ou quatre marches, tout le reste a beau être accessible, la démarche est inaccessible.

La chaîne est cassée. Tous les maillons auront beau être accessibles, si un seul maillon est inaccessible, toute la chaîne est cassée. Alors on a aussi l'exemple, puisque je sais qu'ici autour de la table virtuelle y a bon nombre de gens qui travaillent dans les universités.

On peut avoir aussi l'exemple de l'environnement physique de l'université qui est accessible, l'amphithéâtre qui est accessible, sauf que on a installé une belle porte métallique trop lourde à l'entrée de l'amphi et que la personne ne peut pas la pousser parce qu'elle est trop lourde.

Tout ça c'est du vécu, c'est des exemples, ce n'est pas la peine d'aller chercher bien loin pour trouver ce type d'exemple malheureusement. Il y a un autre mot qu'il faut rajouter quand on parle d'accessibilité, d'accessibilité numérique, c'est coordination.

Moi j'ai vu quand même en inaccessibilité physique, une route où vous aviez un arrêt de car qui était accessible d'un côté et l'autre qui était pas accessible parce que tout simplement, c'était dans la même collectivité territoriale deux services différents.

Vous voyez donc on peut atteindre des sommets dans le manque de coordination.

Accessibilité numérique, revenons à notre sujet. Alors là, il y a un exemple qui est ultra simple, qu'on connaît tous et qui, alors là, mes collègues non-voyants et malvoyants, je pense que c'est du vécu on l'a tous vécu, c'est le formulaire qui fait quatre, cinq, six pages, donc on met à peu près une heure à remplir, on est content quand on arrive à la fin.

Sauf qu'à la fin, vous avez le fameux CAPTCHA inaccessible.

Et là, alors derrière, on va vous dire que le forum est accessible derrière, c'est extraordinaire sauf que la chaîne est cassée par le CAPTCHA qui est inaccessible. Là aussi c'est du vécu.

Pour bien enfoncer le clou, c'est comme si vous me dites : le site de commerce X est accessible, j'ai testé la page d'accueil elle est accessible. Sur un site de commerce, qu'est ce qu'on doit tester surtout?

C'est la démarche d'achat de mon produit. En fait on doit tester toute la démarche, avant l'achat, pendant l'achat et après l'achat il y a le service après vente. C'est tout ça qui doit être accessible.

Que la page d'accueil soit accessible, à la limite, ce n'est pas le problème. C'est surtout que l'on puisse commander, savoir ce que l'on commande, payer en toute accessibilité, c'est ça le scénario.

De la même manière que telle ou telle administration, que sa page d'accueil soit accessible c'est très bien, mais si il y a des démarches en ligne, c'est les démarches en ligne qui doivent être accessibles. Donc bien vous souvenir hein.

Quand vous travaillez sur l'accessibilité numérique, on travaille sur un projet, on travaille sur une démarche, un scénario et on pourra aussi travailler sur une structure mais ça on sortirait du cadre de l'intervention d'aujourd'hui.

Voilà notion de chaîne, de démarche, de scénario. Une chaîne accessible, si un seul maillon est inaccessible, toute la chaîne d'accessibilité est rompue.

Donc, voilà pour ça. Diapositive suivante, les enjeux de l'accessibilité numérique.

Les enjeux de l'accessibilité numérique que ce soit aussi dans le milieu professionnel, c'est l'accès à l'information, c'est l'accès à la communication et aux outils de travail, c'est favoriser l'inclusion sociale et professionnelle, éviter par là même la discrimination, les discriminations, c'est favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, évidemment.

C'est une amélioration continue, on en revient à l'accessibilité c'est de la qualité pour tous, amélioration continue des applications pour tous. Et évidemment, c'est aussi les enjeux de l'accessibilité numérique, de plus en plus, et encore en particulier dans cette période de confinement que l'on traverse, c'est la montée en compétence, la formation et le déroulement, l'accès au déroulement de carrière normal pour une personne en situation de handicap.

Alors, la diapositive suivante, elle a pour titre, ce qui aurait pu être le titre du webinaire d'aujourd'hui, c'est impact de l'inaccessibilité en milieu professionnel.

J'aurais pu très bien oublier de mettre impact de l'accessibilité, j'aurais pu mettre impact de l'inaccessibilité, et, pour là, il nous faut évidemment analyser, essayer d'analyser parce qu'en fait, là je vous avouerai que les situations professionnelles sont très variées et donc d'arriver à lister et embrasser l'ensemble de la réalité professionnelle c'est compliqué d'autant que mon propos était aussi d'essayer d'élargir le propos parce que en tant que personne non voyante, l'accessibilité numérique dans le milieu professionnel, je la pratique à la fois en tant que professionnel, mais aussi en tant que personne aveugle depuis des années, et je pourrais évidemment vous faire une journée de webinaire là dessus, et je pense que les participants autour de cette table pourraient m'aider sans problème puisqu'on a des exemples en veux-tu en voilà.

Mais l'idée, c'était aussi d'élargir le propos et de montrer que ça dépasse largement la problématique des personnes aveugles et malvoyantes.

L'accessibilité numérique en milieu professionnel, c'est ce que je vais essayer de tenter de faire dans les diapositives suivantes.

Donc, évidemment, l'impact de l'inaccessibilité il faut l'examiner, il faut le regarder, il faut l'analyser en formation, lors d'un recrutement et quand on assure et on maintien l'emploi, puisque le milieu professionnel, c'est la formation, le recrutement, l'accueil, le maintien.

Vous verrez on en reparlera, quand on va aborder évidemment les diapositives sur le FIPHFP on va parler aussi recrutement, accueil et maintien, c'est ce qu'apporte comme soutient le FIPHFP.

Alors, diapositive suivante. Dans différentes situations professionnelles, je vais essayer d'aborder ça, par les situations professionnelles, mais après aussi par les situations de handicap, et d'essayer de faire un peu un lien entre toutes ces situations.

Alors évidemment, l'impact de l'accessibilité inaccessibilité, on peut le vivre en télétravail. Alors ça, là aussi, on pourrait faire un webinaire entier, d'ailleurs il y en a beaucoup de webinaire sur le télétravail en ce moment. Il y aurait un sujet à traiter peut-être d'ici le 11 Mai c'est : télétravail et accessibilité numérique, il y a de quoi faire.

Les stagiaires en formation, que ce soit des formations en présentiel ou en distanciel. Là aussi, il y a de quoi dire. Participation à une réunion, alors réunion présentiel ou distanciel.

Et là, évidemment, je ne peux pas m'empêcher de parler de l'accessibilité des outils de visioconférence et de travail de l'outil de travail collaboratif.

Alors, je suis prêt à parier que vous tous autour de cette table virtuelle, il y a un mois, la plupart des outils que vous utilisez aujourd'hui vous les utilisiez ou pas du tout, ou beaucoup moins bien que ce que vous faites aujourd'hui.

Moi je peux vous garantir que j'ai découvert une panoplie assez impressionnante d'outils de visioconférence que j'ai testé avec Laurent, pour le meilleur et pour le pire.

Ce n'est pas Laurent qui est en question mais ce sont les logiciels, évidemment. Ce sont les outils. Alors, le meilleur en terme d'accessibilité, je l'ai dit sur les réseaux sociaux, c'est celui qu'on utilise aujourd'hui qui est très décrié en terme de sécurité et de confidentialité, mais malheureusement, nous n'avons pas le choix, notre premier critère vital, c'est l'accessibilité.

C'est tout. Alors, j'ai testé aussi pour vous un outil qui est 100% inaccessible. Zéro. C'est même pas du 99, là pour le coup, c'est 100% puisque je n'arrive pas à, l'écran est vide sur mon iPhone avec VoiceOver, l'écran est vide avec un NVDA ou autre chose qui est sur mon lecteur d'écran sur Windows 10.

C'est un produit qui est promu par l'État français, le CNRS, qui s'appelle Tixeo. Il est complètement inaccessible avec, entre les deux, un outil qui est promu par les pouvoirs publics également, qui s'appelle Jitsi, Jitsi Meet, qui est à peu près un petit peu inaccessible ou à peu près un petit peu accessible.

La seule chose qu'on peut faire, c'est rejoindre une réunion, mais on ne peut en aucune façon gérer son micro, sa caméra, et on ne peut surtout pas créer de réunion, puisqu'en fait le code qui a été fait est inaccessible, entre autre le lecteur de code.

Voilà, donc ça c'était la petite parenthèse. Ce qu'il faut savoir, et je pense que là aussi c'est un débat à porter, c'est que grosso modo tout ce qui est issu aujourd'hui des GAFAM, c'est à dire de Apple, Microsoft, principalement Apple, Microsoft, Google est accessible.

En gros, tout ce qui est issu du logiciel libre ou promu par les pouvoirs publics parce qu'ils sont issus du logiciel libre avec beaucoup de guillemets et beaucoup de prudence, de pincettes, sont relativement peu accessibles. Et ça, moi ça me chagrine, mais c'est un fait.

Ca, pour avoir testé aujourd'hui Zoom ou Hangouts sur Google, ce sont des solutions très accessibles, alors que Jitsi Meet et Tixeo, c'est la galère. Voilà, donc outil très important évidemment, quand on travaille sur des réunions à distance, c'est le cas de le dire en ce moment, évidemment.

Diapositive suivante, c'est toujours pareil. Impact de l'inaccessibilité en différentes situations professionnelles.

On a inaccessibilité des documents bureautiques, notes de service, rapports, et formulaires avec des dématérialisations partielles ou inaccessibles.

Alors on a aussi les fameux mails image, qu'on peut recevoir et qui sont évidemment inaccessibles pour les personnes aveugles et malvoyantes. On a toutes sortes de documents bureautiques évidemment qui peuvent être inaccessibles.

Donc là maintenant en prenant un peu le milieu professionnel, par les situations handicapantes, les situations de handicap, plutôt, et là les exemples c'est donc la diapositive suivante, la personne handicapée des membres supérieurs qui va avoir du mal à travailler sur l'intranet de son entreprise parce que l'on ne peut pas naviguer au clavier, tout simplement.

On va avoir une personne sourde qui ne peut pas suivre une formation en ligne parce que la vidéo n'est pas sous titrée, et à plus forte raison n'est pas interprétée en langue des signes française.

On a, voilà, là je suis un peu distrait par les chats écrits, hein, donc voilà, d'autant plus que c'était intéressant, donc excusez-moi. Sachez que quand vous envoyez un chat écrit ça peut éventuellement me distraire. Même si j'ai laissé la synthèse vocale au maximum.

Alors une personne sourde ne peut pas suivre une vidéoconférence parce qu'il n'y a pas de transcription instantanée de la parole. Toujours un peu le même sujet hein, ou d'interprétation en langue des signes.

Diapositive suivante, encore d'autres exemples. Une personne aveugle ne peut pas lire une note de service ou un mail parce que c'est une image, ça je crois que je l'ai déjà dit précédemment, ou une personne daltonienne, ça on l'a déjà dit tout à l'heure, ne peut pas prendre connaissance d'un graphique parce que l'information est uniquement véhiculée par la couleur.

Voilà différentes situations professionnelles, alors à la fois des situations professionnelles, et puis des situations de handicap qui font que l'inaccessibilité numérique ou le manque d'accessibilité numérique a un impact plus ou moins grave sur l'accès à la formation, sur le recrutement, sur l'accueil et sur le maintien dans l'emploi.

Alors, il y a un exemple célèbre qu'on connait tous dans le milieu de l'accessibilité numérique, alors qui est d'autant plus paradoxal vous allez comprendre pourquoi, c'est que un collègue très malvoyant a quitté son travail il y a quelques années parce que la mise à jour du logiciel sur lequel il travaillait n'était pas accessible.

Alors, si je vous disais que cette personne était très malvoyante, qu'elle était à un certain niveau, c'était un certain niveau de qualification, et que ce logiciel était le logiciel qui régissait les MDPH, les maisons départementales des personnes handicapées qui n'étaient pas accessible à l'époque au lecteur d'écran.

Alors y a un autre grand exemple qu'on aime bien en terme d'accessibilité numérique, alors si il y a des profs ici ils vont savoir tout de suite de quoi je parle, c'est une espèce d'usine à gaz que l'on se trimballe depuis des années dans l'Éducation nationale, qui sert aujourd'hui, alors qui prend d'autant plus d'ampleur aujourd'hui c'est que je pense que bon nombre de profs se retrouvent embêtés parce qu'ils n'y ont pas accès et bon nombre d'élèves aussi, c'est le fameux Pronote.

On alerte depuis des années sur son inaccessibilité. Alors, il parait que même pour quelqu'un qui a tous ses sens et toute sa motricité des membres supérieurs, c'est une galère en terme d'ergonomie, mais sachez qu'en terme d'inaccessibilité, bon nombre de profs et d'élèves ne peuvent pas accéder à Pronote, et ça, depuis des années.

Voilà, ça c'était les exemples qui touchent de près et qui nous touchent d'autant plus de près aujourd'hui c'est que la continuité pédagogique passe, pour bon nombre d'entre nous, élèves ou profs, aujourd'hui par Pronote.

La diapositive suivante. Voilà, je regarde juste l'heure pour savoir si je suis dans les temps. Oui, ça va, à priori pas trop mal. La recette pour une inclusion numérique professionnelle réussie.

Alors, vous mettez 3 oeufs, un peu de farine, du beurre, vous remuez beaucoup et vous faites chauffer pendant 10 minutes et vous aurez une inclusion numérique professionnelle réussie.

Bon, plus sérieusement, pour une inclusion professionnelle, numérique, professionnelle et réussie, il y a l'aménagement de postes informatiques. Très important, alors c'est l'acquisition des bonnes technologies d'assistance technique, principalement pour les personnes aveugles et malvoyantes, mais aussi pour les personnes handicapées moteur.

Mais il y a aussi, évidemment, l'appropriation et la formation sur ces aides techniques ou ces technologies d'assistance, très important. Alors, tout cela, évidemment, dans le public, le FIPHFP nous aide beaucoup pour ces démarches là, évidemment.

On a, moi j'appellerais ça de la compensation individuelle. Alors, il y a marqué personnelle, mais le mot mieux encore aurait été individuel, voilà. Plus l'accessibilité numérique, c'est à dire si à cela, on rajoute l'accessibilité numérique, donc ce que j'appellerai la compensation collective, là, on aura une bonne inclusion professionnelle numérique réussie.

Si on a, alors je vais prendre en sens inverse maintenant, qu'est-ce que c'est qui pourrait faire que ça ne fonctionne pas, c'est que si on a un super aménagement de poste, super outil informatique, super formation, super appropriation, mais que nos applications métiers, nos progiciels, notre environnement numérique de travail dans notre administration de notre entreprise est inaccessible, j'ai envie de dire pour être un peu brutal, la collectivité aura jeté plusieurs milliers d'euros par les fenêtres.

D'accord ? En sens inverse, plus on va travailler sur la compensation collective donc l'accessibilité numérique donc rendre les outils ressources professionnelles accessibles à tous, moins on sera obligé de faire de la compensation individuelle.

Parce que souvent, on est obligé, nous, alors là je vais parler par exemple des personnes aveugles, d'en savoir beaucoup plus que vous quand on utilise l'outil numérique, parce que vous, quand vous utilisez un outil numérique, vous roulez sur du plat. Vous, c'est facile!

C'est une ligne, ça glisse, ça roule! Nous c'est à peu près comme si on faisait du vélo cross ou du motocross les yeux bandés.

C'est à dire qu'on passe notre temps à savoir ce qui va se passer quand on manipule un site Internet, un intranet ou une application. D'où les tests dont je vous parlais pour les outils de visio.

J'ai fait un test il y a pas longtemps avec un outil de visio, alors je crois que c'était BlueJeans, qui est extraordinairement accessible au premier abord.

Le son est fameux, je vous le conseille, et c'est même un son en stéréo, les gens étaient spécialement à des endroits différents c'était assez impressionnant au casque, sauf que je n'ai jamais trouvé avec mes lecteurs d'écran, j'ai tout essayé, j'ai débranché, rebranché des casques plus d'une fois, je n'ai jamais trouvé comment activer mon micro.

C'est à dire que j'entendais très bien les collègues, mais je n'ai jamais trouvé comment activer mon micro. C'est tout, voilà. Donc accessibilité égal zéro blocage. Là, c'était de l'inaccessibilité parce que tout simplement je ne pouvais pas parler. Voilà, donc voilà pour cette diapo très importante.

Dernière partie, en quoi le FIPHFP peut nous aider? En quoi le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique peut nous aider?

Au delà de toutes les aides du FIPHFP pour ce qui est de l'accueil, du maintien, de l'accueil du recrutement, enfin du recrutement de l'accueil et du maintien dans l'emploi, plutôt dans ce sens là, évidemment, et tout ce qui est autour de la formation, le FIPHFP a été chargé alors je crois que c'était en 97 déjà par l'Etat de financer les employeurs publics pour renforcer l'accessibilité numérique.

Sur la diapo, je vous mets le lien sur le catalogue des aides en accessibilité numérique puisque je ne vais pas les détailler hein ce serait beaucoup trop long, mais vous avez un catalogue. Alors, petit clin d'oeil aux personnes du FIPHFP qui sont là.

Le site FIPHFP point F R est un e-accessible niveau 5, c'est à dire que c'est un modèle d'accessibilité numérique en France.

Alors vous allez me dire c'est la moindre des choses, vu ce que je vous ai dit précédemment sur les sites publics sortis par l'Etat régulièrement inaccessibles, franchement, l'exemplarité, ça fait longtemps que j'en suis revenu à ce niveau là.

Donc le FIPHFP point F R est un site très accessible. Donc je vous invite si vous voulez développer ce que je vais vous dire maintenant, à y aller. Il est très facile évidemment à percevoir, utiliser, comprendre, et il est aussi robuste, ça, j'imagine.

Voilà. Donc. Trois aspects au renforcement du financement de l'accessibilité numérique pour les employeurs publics par le FIPHFP hein sur la base. Voilà, on a le lien du site sur le FIPHFP.

Donc, sachez en plus que ces aides là sont mobilisables sur la plateforme de services de la Caisse des Dépôts comme les autres aides du FIPHFP, et qu'en plus on a fait un petit travail sur l'accessibilité qui fait que on va gagner en accessibilité de cette plateforme à partir du 23 avril.

Alors ce n'est pas parfait mais c'est quand même pas mal. Alors là je parle évidemment de la plateforme pour les employeurs, pour les demandes des employeurs. C'est à dire une plateforme privée réservée aux employeurs. Voilà. Autre chose.

Donc, trois aspects à ce soutien financier du FIPHFP pour l'accessibilité public, pour l'accessibilité numérique dans le public.

Le financement des sensibilisations et formations individuelles et collectives, le soutien des diagnostics ou audits et le soutien à la mise en accessibilité, à l'accompagnement pour la mise en accessibilité pour les sites Internet et intranet.

Je n'en dirai pas plus parce que là il y a des chiffres, c'est un peu plus complexe. Je peux éventuellement développer si vous le souhaitez. Là, l'idée peut être c'est d'arriver à la conclusion, de pouvoir reprendre mon souffle, d'espérer que vous n'êtes pas tous partis parce que là, du coup, c'est vraiment sans filet.

Je ne sais pas on est à combien de participants Annie là il y a toujours du monde où je suis tout seul ?

## *Annie DUMONT :*

51.

## *Pierre REYNAUD :*

51. Bon, ça va.

## *Annie DUMONT :*

Mais je pense qu'il y en a qui ont des difficultés parce que ça rentre et ça sort, donc je pense qu'il y a des personnes qui ont vraiment des difficultés pour pouvoir rester alors qu'ils n'ont pas envie de sortir, voilà.

## *Pierre REYNAUD :*

Bon. Bah merci de les laisser rerentrer alors.

## *Annie DUMONT :*

Tout à fait.

## *Pierre REYNAUD :*

Allez, pour conclure. Alors là, pour conclure encore, vous m'avez déjà vu hein j'aime bien les petites phrases ou les grandes phrases. Alors on a l'accessibilité coûte d'autant moins cher qu'elle est prévue en amont de tout projet, alors ça, c'est un grand cru qu'on nous rabachera jamais assez.

L'accessibilité, c'est dès la conception, dès que le projet est dans votre tête, il faut penser accessible. Il est beaucoup plus facile de penser accessible que de corriger inaccessible.

Donc, l'accessibilité dans un projet, c'est en amont, c'est en transversalité. C'est tout au long de la vie d'un projet et avec une validation, un suivi à toutes les étapes avec une validation.

Tous les mots que je viens de vous dire là sont importants, et c'est une montée en compétence de toute l'équipe projet. Evidemment, vous avez un référent en accessibilité numérique, parce que vous êtes une administration et parce que c'est une obligation légale aujourd'hui, mais le référent accessibilité numérique ne fait pas tout.

Le rôle du référent accessibilité numérique c'est de sensibiliser la communauté, la structure à l'accessibilité numérique et le groupe projet doit être formé, se former, être sensibilisé, être informé suivant son implication en accessibilité numérique pour porter un projet numérique accessible au bout du compte.

Voilà la première chose. Alors, l'accessibilité est indispensable à certain, utile à tous, ça je vous en ai déjà parlé. Il est toujours plus facile de concevoir accessible que de corriger l'inaccessibilité. Je me répète un petit peu là.

Deuxième diapo, on approche de la fin. Au même titre que la sécurité, l'accessibilité est l'affaire de tous.

Alors, j'écoutais un matin à la radio un monsieur à la sécurité informatique en France et qui disait une phrase que j'ai récupéré à mon compte. Nous sommes tous générateurs ou des générateurs d'accessibilité.

On est tous générateur ou des générateurs d'accessibilité ou de sécurité, mais là, évidemment, on est là pour parler d'accessibilité.

L'accessibilité, alors, une des dernières phrases, je vous la lis. L'accessibilité est un impératif de citoyenneté, au-delà de l'obligation légale, c'est un impératif de citoyenneté et elle constitue le pilier d'une société réellement inclusive.

C'est ce que je vous disais au début, pas d'inclusion sans accessibilité, autrement ça ne fonctionne pas.

Dernière phrase, l'accessibilité aujourd'hui revêt d'autant plus d'importance que nous sommes tous confinés matériellement, et ceux qui ont un bel outil, un bon réseau et qui savent s'en servir sont quand même mieux lotis, ont une vie sociale, professionnelle et familiale et affective, plus facile que ceux qui n'ont pas d'outils, qui ne savent pas s'en servir ou qui n'ont pas de connexion.

Je suis heureux aujourd'hui d'avoir la fibre et une bonne 4G puisque depuis tout à l'heure je vous parle avec mon iPhone en 4G. Voilà, dernière diapo, c'est merci de votre attention et nos coordonnées et nos titres avec Annie que je remercie chaudement, Annie chère projectionniste.

Alors, tout ça on s'y est mis avec Annie, le duo je parle et elle vous passe des diapos ça s'est fait à distance.

Enfin on a commencé en présentiel et on a recommencé à distance. C'est quand même la première fois qu'on a 50 personnes en face de nous et ça nous a un petit peu intimidés quand même.

J'espère que ça vous a intéressé, qu'on a pas été trop mauvais en pratique. Petit merci particulier aussi à Laurent, notre technicien. Et Annie a arrêté le partage d'écran, donc maintenant place à l'échange, merci en tout cas à vous.

## *Annie DUMONT :*

Merci Pierre. Alors c'est le moment où, si vous le voulez, il faut lever la main.

Alors je suis désolé hein, je n'ai pas pu surveiller ce qui se passait dans les commentaires.

Alors je pense que je peux enregistrer les commentaires à la fin de la séance et ceux qui veulent le PowerPoint peuvent laisser leur nom, ils mettent juste leur nom dans le commentaire et je pense que comme ça, je saurai qui est intéressé plutôt que d'envoyer un mail. Ah, y à Laure qui veut parler. Voilà, le micro est ouvert.

## *Laure BEN MOUSSI :*

Merci Annie. Merci Pierre. Sincèrement, un grand merci pour toutes ces informations. Juste un complément d'information par rapport à l'action du FIPHFP.

C'est vrai que nous intervenons sur le recrutement des personnes en situation de handicap, sur leur maintien dans l'emploi et notamment sur la notion aussi d'évolution professionnelle.

Sur la question de formation. Sur la question aussi, qui est très importante pour nous actuellement, c'est l'apprentissage et enfin sur l'accessibilité numérique.

Et je voulais juste peut être pour lancer le débat, dire qu'il y a quelques temps de cela, j'ai été interpellé par une personne qui est en situation de handicap et justement est fonctionnaire, et qui me dit mme Ben Moussi, moi je suis catégorie B, j'aimerais passer catégorie A et je n'ai pas, voilà, est ce que vous pourriez me donner la liste en fait des postes qui seraient accessibles?

Alors pas seulement la question de l'accessibilité numérique mais quelque chose de bien plus large, et j'ai dis ben non on ne peut pas partir comme ça, et on a eu un sujet assez vif, enfin un débat assez vif, en se disant, ben non mais vous ne vous rendez pas compte, de toute façon ça ne sert à rien que j'aille sur des postes sur lesquels je ne pourrai pas aller et notamment la contrainte était liée à l'accessibilité numérique.

J'ai dit nous on va partir de manière différente et je remercie Pierre pour sa recette. J'aimerais bien qu'elle soit en effet effective en l'espace de 10 minutes, ça serait génial.

Mais c'est vrai que, à partir même si on travaille sur l'aménagement, même si on travaille sur les compétences de l'agence, si à un moment ou à un autre on ne réfléchit pas sur l'accessibilité numérique on va complètement coincer

## *Pierre REYNAUD :*

Oui.

## *Laure BEN MOUSSI :*

Le système. Voilà.

## *Pierre REYNAUD :*

Avec l'effet pervers, Laure si je peux me permettre, c'est qu'on va avoir des sommes astronomiques et je pense que le FIPHFP est bien placé pour le savoir.

Dépenser en aménagement de poste, en formation et avec un résultat qui reste moyen, voire médiocre, parce que l'environnement numérique de travail n'est pas accessible.

Et avec l'effet pervers de dire les handicapés nous coûtent toujours cher et ils ne sont jamais contents. Je peux me permettre de le dire hein.

Bah oui mais c'est, y a ça aussi parce qu'on a tous des exemples, quand je dis on, c'est nous, professionnels ou personnes en situation de handicap, des exemples comme ça, où on a beau dire attention, ça ne sert à rien ou vous le faites mal, mais, évidemment comme on est handicapé, on ne vous écoute pas toujours.

On ne sait jamais on est quand même au courant de ce qui, enfin voilà. Je n'en dirai pas plus, mais voilà.

C'est vraiment très très important cette notion là.

## *Laure BEN MOUSSI :*

Je ne sais pas si Pierre, moi j'étais coupé à un moment, si vous avez parlé des

## *Pierre REYNAUD :*

Oui?

## *Laure BEN MOUSSI :*

des labels qui existent?

## *Pierre REYNAUD :*

Alors non, je n'ai pas parlé, enfin si, j'ai quand même parlé du label puisque j'ai dit que le site FIPHFP point FR avait le label e-accessible niveau 5 c'est à dire le plus haut niveau d'accessibilité aujourd'hui en France.

J'en ai pas parlé parce que je ne sais pas du tout où on en est au niveau des labels, peut être que vous avez des informations à nous donner justement. Le label e-accessible,

## *Laure BEN MOUSSI :*

Non.

## *Pierre REYNAUD :*

c'est le label qui récompense l'accessibilité des sites publics aujourd'hui en France.

## *Laure BEN MOUSSI :*

C'est ça. Donc y a

## *Pierre REYNAUD :*

Voilà.

## *Laure BEN MOUSSI :*

AccessiWeb et e-accessible mais je ne sais pas en fait, j'ai peu de renseignements sur ces labels là.

## *Pierre REYNAUD :*

Alors, AccessiWeb existe toujours. E-accessible, je sais que c'est un peu en stand-by depuis quelques mois puisqu'il y avait eu une manifestation sur l'accessibilité numérique à la DINUME le 29 novembre.

En présence de Cédric O, donc le ministre, le secrétariat d'Etat au numérique. Il doit, enfin aux dernières nouvelles, ça devrait repartir la démarche de la mobilisation en 2020.

Nous à l'Université de la Réunion, c'est un de nos objectifs, c'est de labelliser notre portail e-accessible, d'être exemplaire dans ce domaine. Mais la DINUME n'est pas très réactif sur ce sujet là pour l'instant, donc c'est pour ça que je n'en dirai pas plus.

D'autres questions ou développements ou commentaires, n'hésitez pas.

## *Pascale CHIRON :*

Oui bonjour, je ne sais pas si vous m'entendez,

## *Pierre REYNAUD :*

Bonjour.

## *Pascale CHIRON :*

je suis Pascale Chiron, je travaille à Toulouse Jean-Jaurès et nous, nous avons un problème d'accessibilité pour tous les cours qui contiennent des tableaux, des tableaux statistiques, par exemple, ou des schémas ou bien des...., vous voyez des schémas du corps anatomique pour la psycho, par exemple, le schéma du cerveau. On ne sait pas comment faire pour rendre les cours accessibles.

## *Pierre REYNAUD :*

Alors.

## *Pascale CHIRON :*

Aux déficients visuels.

## *Pierre REYNAUD :*

Alors là, je vais vous donner un début de réponse, mais il est clair que vous vous attaquez directement au plus compliqué.

Moi même étant aveugle, pour la petite histoire, je suis masseur kinésithérapeute, donc j'ai appris il y a quelques années déjà l'anatomie du corps humain et je peux vous garantir que ce n'est pas simple, c'est sûr.

L'adaptation des schémas, l'adaptation des croquis scientifiques pour les personnes déficientes visuelles, c'est en terme d'adaptation le plus compliqué à faire, très clairement.

Les tableaux, en accessibilité on en parle, déjà en qualité on conseille de ne pas faire des tableaux trop complexes parce que là encore, il faut quand même que vous sachiez, messieurs et mesdames qui concevez des sites Internet aujourd'hui, la majorité des gens vont consulter vos sites sur des téléphones mobiles, donc sur des tout petits écrans.

Et consulter un tableau de grande taille, très long et très large sur un petit écran, c'est exactement ce que vivent les personnes malvoyantes et nous les personnes aveugles puisque nous on a accès à juste quelques cellules ou quelques colonnes.

Aujourd'hui, la majorité des gens vont consulter vos sites sur des téléphones mobiles, sur des petits écrans et consulter un tableau de grande taille, très long et très large sur un petit écran.

Je sais exactement ce que vivent les personnes malvoyantes et nous les personnes aveugles puisque nous on a accès à juste quelques cellules ou quelques colonnes.

Et le tableau, en fait, il faut se dire, en déficient visuel on a une phrase qui résume bien, c'est que vous, les personnes voyantes, normales, vous allez du global vers le détail, donc vous allez du tableau ou du schéma global vers le détail.

Nous, c'est l'inverse. On va du détail vers le global et le global, c'est souvent dans notre tête qu'on le reconstitue comme on peut. Donc, pour ce qui est des tableaux, pour finir de répondre à votre question, enfin de vous apporter un début de réponse parce que

## *Pascale CHIRON :*

Oui.

## *Pierre REYNAUD :*

La réponse ne sera pas satisfaisante, loin de là.

C'est, quand il y a un tableau trop complexe, essayer d'en faire plusieurs moins complexes. Essayer de résumer le tableau. Parce qu'un tableau, il y a souvent quelque chose à y voir dedans, qui peut être résumé sous forme de texte.

Et là encore, ce que vous allez faire pour l'accessibilité de vos publics déficients visuels au niveau des tableaux sera bénéfique à beaucoup d'autres publics.

Je parlais de ceux qui naviguent sur un téléphone portable, mais aussi à ceux qui vont mieux comprendre le texte que les tableaux.

## *Pascale CHIRON :*

D'accord, parfait merci beaucoup.

## *Pierre REYNAUD :*

Mais,

## *Pascale CHIRON :*

Oui.

## *Pierre REYNAUD :*

je comprends que vous soyez embêté avec cette question-là parce que c'est le plus dur.

## *Pascale CHIRON :*

Merci en tout cas.

## *Pierre REYNAUD :*

Je vous en prie.

## *Annie DUMONT :*

Alors, il y a deux mains levées. Je vais d'abord activer Manuel. Après il y aura Sofiane.

## *Manuel PEREIRA :*

Oui, bonjour. Merci Pierre pour la qualité de la conférence. Je voulais juste faire deux ou trois petites remarques par rapport à tout ce qui a été dit. La première, c'est sur les impacts de l'accessibilité. Le rôle essentiel joué par les décideurs.

Parce que si on a une volonté des décideurs, forcément, les choses sont plus simples en matière de prise en charge de l'accessibilité numérique à quelque niveau que ce soit.

Et la deuxième remarque que je voudrais faire, c'est effectivement, on voit quand même que depuis 2005 et donc on a fait, ça fait 15 ans que la loi existe, on a que entre 4 et 5% des sites qui sont accessibles.

Donc il y a encore une large majorité des sites qui ne respectent pas les obligations et qui continuent, du coup, à enfreindre la loi sans aucune infraction derrière.

Et je pense que les associations dont je fais partie vont devoir, à un moment ou à un autre, prendre le problème en charge et réfléchir à des modes d'action sur ce sujet-là.

## *Pierre REYNAUD :*

Alors, merci Manuel et bonjour au passage. Je ne retirerai rien à ce que tu viens de dire, hein, j'adhère à 200% à ce que tu viens de dire évidemment. Décideurs et volonté politique, l'accessibilité numérique, très clairement depuis des années, souffre d'un défaut de communication et de volonté.

D'où le fait d'essayer en tant que professionnel et militant de l'accessibilité numérique, oui j'ai dit un gros mot, militant, de convaincre, parce que pour moi la technique, ça s'apprend.

Ce que j'essaye de faire dans ces interventions là, c'est d'arriver à essayer de convaincre que c'est un sujet important, que c'est un sujet qui conditionne de plus en plus la vie de nous tous, c'est largement plus que la vie des personnes en situation de handicap ici présentes.

Petit exemple, l'exemple nous vient des Etats-Unis, alors tous les exemples américains ne sont pas toujours les meilleurs, peut être, mais alors là en terme d'accessibilité numérique, la dernière en date, c'est quand même un aveugle qui a intenté un procès à Domino's Pizza parce qu'avec son lecteur d'écran, il n'arrivait pas commander une pizza pour se faire livrer.

Et c'est une histoire qui est en train de se régler à plusieurs millions de dollars et qui est monté jusqu'à la Cour suprême.

Quand on sera capable d'avoir ce même genre de réponse en France, et bien là, je pense que là ça avancera mieux, parce que actuellement, quand une entreprise nous parle d'accessibilité numérique et qu'on sait qu'elle a des intérêts aux Etats-Unis, on n'y va pas par quatre chemins on leur dit ok en France vous n'avez pas tant de risques, mais par contre faites attention parce que si vous voulez rentrer sur le marché américain, il faut que vous soyez accessible car autrement ça va vous coûter très cher.

Voilà. Donc si il faut en venir là, évidemment en France on a des sanctions qui sont de 20.000 euros par an et par site mais qui ne sont pas appliquées.

Évidemment, il faut réunir, c'est peut être comme si on disait on limite sur les routes à 110 km/h mais il y a pas de radars, y'a pas de gendarmes, malheureusement. Voilà, merci.

## *Annie DUMONT :*

Alors, je passe la parole à Sofiane. Voilà, c'est actif.

## *Soufiane :*

Ok, c'est bon je vous entends, merci beaucoup. Alors moi c'est Sofiane, et je voudrais en fait poser deux questions. La première c'est, je remarque un manque criant de standardisation dans les outils d'assistance.

Je vais donner un exemple pour illustrer, on va prendre par exemple toute la partie bloc-notes braille.

Il n'y en a aucun qui ressemble à l'autre au niveau des fonctionnalités. Alors, le problème, c'est que, par exemple au niveau des raccourcis clavier, à chaque fois qu'on passe sur une nouvelle plage braille, on doit tout réapprendre.

C'est très fastidieux et long, et même je dirai coûteux parce que pour certains ça peut nécessiter des formations.

Je voulais savoir, en fait, est-ce qu'il y a quelque part une standardisation qui se prépare ou pas du tout. Parce qu'il est temps qu'on y arrive parce que c'est vraiment galère quoi.

Parce que moi, par exemple, j'ai eu deux plages braille pour bosser, une pour le travail, une pour la mobilité, j'ai un métier où je bouge aussi.

Donc, c'est vrai que j'ai dû apprendre deux environnements différents avec pleins de raccourcis clavier différents et à la fin ça fait mal à la tête, faut la boîte d'aspirine.

## *Pierre REYNAUD :*

Oui, merci pour votre ou ta réflexion, hein, puisque...

## *Soufiane :*

Oh on peut se tutoyer y a pas de problèmes.

## *Pierre REYNAUD :*

Voilà. Alors, c'est évident, il y a quelques aveugles dans l'assistance et on fait partie des plus impactés par l'accessibilité numérique. donc ça ne m'étonne pas.

Peut-être pour élargir ta question et puis te donner un début de réponse. Moi, c'est sur que depuis que je suis confiné, j'ai testé des tas d'outils de visio et des outils collaboratifs et, alors je ne prends pas d'aspirine, mais le Doliprane, oui, largement.

Alors l'exemple type de cet outil là c'est kiss, de Microsoft, qui est très accessible mais qui est une véritable usine à gaz.

C'est un truc, pour arriver à faire juste une visio il faut y passer une heure avant de tout comprendre. Alors, le bloc notes braille pour les non-initiés c'est ce que j'ai devant sur ma table et ça ça ne vous éclairera pas beaucoup plus.

C'est un outil, c'est un ordinateur qui tourne aujourd'hui beaucoup sous Android d'ailleurs, pour faire fonctionner le marché parce qu'il y a trois constructeurs dans le monde, je crois, enfin il y en a ...c'est des grands, une niche.

Déjà, c'est horriblement cher.

## *Soufiane:*

Ouais.

## *Pierre REYNAUD :*

Et deuxièmement, c'est vrai que c'est absolument pas standardisé et c'est ce que je disais tout à l'heure, pour nous, personnes en situation de handicap. Alors, j'ai échangé avec quelqu'un, il n'y a pas longtemps, sur le fait que nous, personnes en situation de handicap, ce qu'on devrait vendre au plus offrant, c'est nos capacités d'adaptation.

Nous sommes les rois de l'adaptation et de l'adaptabilité. Le problème pour nous, c'est qu'on s'adapte à des situations qui ne sont pas fait pour nous, et arrivé à la fin de l'adaptation, on a des résultats qui sont moins bons que les vôtres, donc ce n'est pas vendable.

Mais, c'est ce que vient de dire Sofiane, on s'adapte constamment à des environnements.

Moi, j'ai renoncé depuis des années à apprendre tous les raccourcis clavier qu'on nous fournit, parce que c'est sûr que les raccourcis clavier c'est ce qui nous permet à nous d'utiliser un outil informatique, mais si je vous montrais les listes de raccourcis clavier qu'on a pour nos lecteurs d'écran, pour nos plages braille, pour nos systèmes d'exploitation, mais c'est une horreur, c'est une horreur!

La surcharge mentale, elle est là. Et on est d'autant plus obligé d'apprendre tout un tas de choses pour arriver au même résultat que vous, que les outils ressources numériques que vous nous proposez sont mal faits et inaccessibles.

C'est un peu on en revient au schéma de la diapo que j'ai faite, sur un aménagement de poste informatique, plus formation appropriation et plus accessibilité numérique.

Plus les outils ressources numériques seront simples, faciles, utilisables, accessibles et ergonomiques, moins on aura d'efforts à fournir aussi pour accéder, pour s'inclure dans la société que ce soit socialement ou professionnellement.

Alors, voilà, ça ne répond que très partiellement à ta question, mais je n'ai pas d'autres réponses, malheureusement. Peut être que

## *Soufiane :*

Y a pas de problèmes.

## *Pierre REYNAUD :*

Manuel pourrait en avoir plus que moi sur le sujet, mais là c'est un débat des niveaux des déficients visuels.

## *Soufiane:*

Oui.

## *Pierre REYNAUD :*

Attention, micro. Quelqu'un d'autre?

## *Soufiane :*

J'avais une deuxième,

## *Pierre REYNAUD :*

Ah.

## *Soufiane :*

J'avais une deuxième question, en fait, est-ce que ces outils qu'on nous prescrit et qu'on nous finance, qu'on nous donne contre de l'argent, monnaie sonnante et trébuchante, est-ce qu'on a quand même au niveau de la FIPHFP, est-ce que ce sont des outils qui sont quand même évalués ou personne ne les regarde ?

Parce que, je pense que, des fois, ces outils là sont extrêmement chers et sincèrement, moi j'ai passé beaucoup de temps à franchement, à vraiment essayer de me les approprier et puis même avec une petite même formation, j'ai l'impression que quand même c'est, parfois c'est contre-productif, je vais prendre mon PC et mon iPhone je vais aller beaucoup plus vite pour faire une tâche que sur un bloc note comme le Polaris sous Android.

J'ai l'impression que voilà, en fait c'est des outils accessibles qui rajoutent de l'inaccessibilité, c'est ça que j'avais envie de dire.

## *Pierre REYNAUD :*

Alors, bon, ça c'est ton propos que je peux partager en partie, mais c'est surtout à mon avis un autre, enfin pas un autre débat, mais un débat, on pourrait y passer la journée et évidemment, moi je suis le premier à dire que l'outil le plus extraordinaire que j'ai eu dans les mains depuis des années en terme d'aide technique ou de technologie d'assistance, ce n'est pas un outil spécialisé, c'est l'outil avec lequel je vous parle depuis tout à l'heure, c'est l'iPhone.

Voilà. Après, pour le reste, voilà mon avis c'est un autre débat, on peut le continuer en privé si vous le souhaitez.

## *Soufiane:*

Ouais très bien. Avec plaisir.

## *Pierre REYNAUD :*

Un autre débat, mais qu'il faudrait faire avancer parce que c'est sûr qu'on est souvent déçu par ces aides techniques ou technologies d'assistance qui sont très, très, très coûteuses.

## *Soufiane :*

En fait, je voudrais rajouter une petite précision. Il y a 40% du matériel adapté qui finit au placard quoi. J'ai vu les stats, voilà.

## *Pierre REYNAUD :*

Oui non mais ça, ça ne m'étonne pas, mais là je pense que c'est un autre débat.

## *Soufiane :*

D'accord. Non on en discutera une autre fois.

## *Pierre REYNAUD :*

Voilà. Parce que la je vois y a des gens qui s'en vont. Alors est ce qu'il y a d'autres questions Annie?

## *Annie DUMONT :*

Je ne vois pas d'autres mains levées non.